

## Séance plénière du CSFPT du 19 juin 2024 Vœu ATSEM

COMMUNIQUÉ

**En fin de séance la problématique de l'accès au cadre d'emplois d'ATSEM a été évoquée par le biais d'un vœu proposé par les membres de la formation spécialisée n°2 et pour lequel la FA-FPT a été largement initiatrice.**

Pour mémoire, à l'automne 2023 lors des échanges portant sur le concours d'accès à ce cadre d'emplois, la DGCL s'appuyant sur les préconisations d'un rapport du CSFPT datant de 2018 a proposé la réintroduction de l'épreuve d'admissibilité pour le concours interne (supprimée quelques années auparavant). En parallèle, elle a laissé de côté la préconisation concernant l'inversion de la répartition des postes ouverts entre le concours externe (60% actuellement) et interne (30%).

La **FA-FPT** avait alors :

- combattu la réintroduction de l'épreuve d'admissibilité
- déposé des amendements visant à la supprimer pour les concours externes et de troisième voie
- défendu avec insistance l'application de l'inversion citée ci-dessus, donc **une nouvelle répartition, 60% pour le concours interne et 30% pour l'externe**

Dans le cadre d'un travail global que nous appelons de nos vœux, la **FA-FPT** rejoint la nécessité de poser un bilan concernant les évolutions qui ont fait suite aux rapports du CSFPT de 2017 et 2018, justifié par le fait que les données chiffrées ne sont plus assez récentes.

Il nous semble indispensable de prendre en compte que, depuis des années, le problème du nombre élevé de candidats à ce concours est aussi lié au nombre d'agents « faisant fonction » d'ATSEM qui s'y présentent, problème dû à la stratégie de recrutement de leurs employeurs qui font le choix de les maintenir en CDD ou dans le cadre d'emplois des adjoints techniques.

La **FA-FPT** défend la simplification des concours et donc des concours « sur titre » à chaque fois que la détention d'un diplôme est exigée pour pouvoir s'y présenter. Elle a constamment porté cette position lors des réunions du groupe concours.

C'est donc dans le cadre des prémisses d'un nouveau travail en auto-saisine portant sur la prise en compte des « faisant fonction » d'ATSEM que les membres de la FS2 ont décidé de soumettre ce vœu demandant la mise en place, sans plus attendre, de cette préconisation.

**Le CSFPT a émis un avis unanimement favorable pour ce vœu.**

La DGCL s'est engagée à revenir rapidement vers nous avec des propositions pour répondre à cette demande.

*Que ce soit pour les secrétaires de mairie, les ATSEM et toutes les fonctions ou cadres d'emplois, la **FA-FPT** s'attache toujours à défendre avec constance et persévérance les intérêts de tous les agents de la Fonction publique territoriale.*